

COMPTE-REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 23 février 2012 à 20 h 30
en Mairie de Dommartin-les-Remiremont
Salle du Conseil

Etaient présents : M. René POIRSON, Maire, M. Marcel MICHEL, M. Michel BUTZ, M. Raymond GENAY, M. Robert SALZEBER, M. Daniel LALLEMANT, M. Jean-Pierre DIDIER, Mme Colette CONTAUX, M. Dominique PIERRE, M. Jean MANSOURI, M. Gérard CUNAT, M. Maurice JOUENNE, M. André LOUIS, M. Christophe GRAVIER, Mme Elisabeth AMET, M. Maurice ROCKLIN,

Excusé ayant donné procuration : M. Jean Marc FANTONI à M. Michel BUTZ,

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Maurice ROCKLIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction. Il l'a acceptée.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 15 décembre 2011 qui a été adressé en son temps.

Aucune observation n'étant formulée, **le compte-rendu a été adopté à l'unanimité.**

Monsieur le Maire poursuit en demandant aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler sur l'ordre du jour qui leur a été transmis le 15 février 2012

Il précise qu'une question a été annexée à cet ordre du jour, à savoir :

Achat d'une propriété sise lieudit « La Jonchée » aux Granges de Franould

Aucune objection n'étant formulée, **l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.**

Il est ensuite passé à l'examen de l'ordre du jour.

**DELEGATIONS DE CERTAINES ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Droit de préemption urbain

Vente d'un immeuble sis 19 rue de Xonvillers
appartenant à la SCI MONIA

Vente d'un immeuble sis 152 rue du Rapré
appartenant à Mme Starck

Vente d'un immeuble sis 273 rue de la Plaine
appartenant à Mr et Mme André Jeanclaude

Vente d'un terrain sis rue de la Faxette
appartenant aux Consorts Claudel

Vente d'un terrain sis lieudit « Devant la ville »
appartenant Mme Andrée Grosjean.

La commune n'exerce pas son droit de préemption.

AFFAIRES COMMUNALES

1. Finances et Affaires Economiques

Vote des tarifs communaux de toutes natures

Le conseil approuve à l'unanimité les tarifs proposés. Ils sont consultables en Mairie.

Préparation du budget

L'objectif étant de voter le Budget primitif 2012 lors de la séance du Conseil municipal de fin mars, une réunion préparatoire de travail a été fixée au jeudi 22 mars.

Le montant des dotations 2012 de l'Etat et des bases fiscales n'étant pas communiqué, le Maire rappelle que le vote du budget pourrait être décalé.

Cimetière communal

Le Conseil Municipal, par délibération du 8 septembre 2011, avait décidé de ne plus procéder aux travaux d'inhumation et d'exhumation, pour le compte des administrés, au cimetière communal.

En conséquence le Conseil vote à l'unanimité la dissolution du Budget annexe Pompes funèbres avec effet au 31/12/2011.

Les Blés d'or

Projet de Construction du lotissement « Les Blés d'Or »
(17 pavillons BBC, types T2 et T3)

Le Maire fait le point de la situation en rappelant les objectifs qualitatifs et financiers.

Au vu du rapport d'analyse des offres présentées par Pierron Architecture et BET OTE/R2A, Maîtres d'œuvre,

Considérant que l'estimation de l'Avant Projet Détaillé s'élevait à 1 851 200 € et que le montant des offres des moins-disant s'élève à 2 305 186 €, l'ensemble des lots a été déclaré infructueux compte tenu de l'important dépassement de l'estimation globale de l'opération (+ 25 %). Une nouvelle consultation sera lancée mi-mars sur la base d'un descriptif réétudié pour ce qui concerne certaines prestations.

Les Blés d'or - Commission MAPA (Marchés A Procédure Adaptée)

Par délibération du 15 décembre 2011, le conseil municipal a décidé de créer une commission MAPA.

Par courrier du 5 janvier 2012, la Préfecture nous informe que cette délibération est irrégulière en tant qu'elle confère à la commission MAPA un pouvoir décisionnel.

Le Maire rappelle que, bien qu'ayant le pouvoir d'agir dans cette affaire, il avait proposé la création de cette commission dans un souci de transparence et de démocratie. Le mieux est, en la circonstance, l'ennemi du bien.

Le Conseil approuve à l'unanimité l'annulation de la commission.

Admission en non valeur de titres

Madame le Receveur municipal a transmis la liste des titres irrécouvrables des Budgets du service des eaux. Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement, le Conseil municipal vote à l'unanimité l'admission en non valeur des titres suivants : Rôle d'eau 2008 : 24,40 €

Ces dépenses seront imputées aux articles suivants :

- article 654 du budget du service des eaux pour 24,40 €.

Voté à l'unanimité

2. Gestion et entretien du patrimoine

Travaux de rénovation des Bâtiments communaux (*à réaliser en 2012*)

Raymond Genay précise que les travaux à réaliser sur les bâtiments municipaux (ateliers et Ecole maternelle) concerne les toitures qui contiennent de l'amiante.

Travaux Ateliers municipaux

Coût estimatif : 152 789 € TTC

Travaux Ecole Maternelle

Coût estimatif : 126 776 € TTC

Le Conseil approuve à l'unanimité le renouvellement de la demande de subventions présentée au Conseil général en avril 2011.

Travaux de rénovation des façades et des sanitaires de l'école élémentaire ; mise aux normes d'accessibilité des sanitaires restaurant scolaire et salle informatique (*travaux à réaliser en 2013*)

Création d'un WC accessibilité handicapés à l'école élémentaire	13 150 €
Peintures façade arrière avec isolation	34 200 €
Peinture façade extension école	14 200 €
Menuiserie	11 990 €

Création d'un WC accessibilité handicapés desservant la salle informatique et le restaurant scolaire	10 950 €
--	----------

Honoraires	6 000 €
Divers imprévus	9 000 €

Coût total des travaux :	119 600 € TTC
--------------------------	---------------

L'Assemblée, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général – Domaine Scolaire – Travaux de grosses réparations dans les écoles du 1^{er} degré, ainsi qu'une aide au titre de la Dotation d'Equiperment des territoires ruraux DETR pour les travaux d'accessibilité handicapés.

Travaux de voirie

Robert Salzeber expose le Projet de travaux de voirie envisagé pour 2013.

Estimation prévisionnelle des travaux d'entretien et de renforcement de voirie Récapitulatif			
Rue	n° de classement	Linéaire ou surface	Montants H.T.
Impasse de la Gravette	VC34	90 ml	7 157,00 €
Rue de la Maix	VC102	90 ml	5 310,00 €
Rue de la Brasserie	VC106	1 005 ml	24 118,30 €
Rue de Moyemont-Le-Moine	VC8	315 ml	11 960,80 €
Rue des Fontenelles	VC13	60 ml	3 799,00 €
De l'étang de la Bessace au chalet des Meules	VC2	2 300 ml	31 671,00 €
Rue de la Proye	VC52	100 ml	1 945,00 €
TOTAL GENERAL H.T. DES TRAVAUX			85 961,10 €
T.V.A. 19,60%			16 848,38
TOTAL GENERAL T.T.C. DES TRAVAUX			102 809,48 €

Coût de ces travaux est estimé à	85 961.10 € HT
Maîtrise d'œuvre, publicité	4 200 € HT
Divers et imprévus	8 600 € HT
Total	98 761.10 € HT (118 118 € TTC)

Le Conseil approuve à l'unanimité la demande de subvention auprès du Conseil Général.

Subventions accordées au titre de 2012 pour les Blés d'Or

Le Conseil Général a décidé d'accorder pour la construction des habitations :

- une subvention de 100 000 € calculée au taux de 5 % sur une dépense subventionnable plafonnée à 2 000 000 € H T
- une subvention de 42 000 € calculée au taux de 28 % sur une dépense subventionnable plafonnée à 150 000 € H T pour les travaux d'économie d'énergie

Le Conseil Régional a décidé d'accorder à la commune :

- une subvention de 122 000 € pour la construction Basse consommation (performance énergétiques) des 17 logements (douze T2 et 5 T3)

Conduite intercommunale d'assainissement Vecoux-Dommartin

Le Maire rappelle brièvement les événements et Marcel Michel fait un compte-rendu de la visite de l'expert le 3 février 2012.

Assainissement collectif

Etude des branchements au réseau d'assainissement collectif :

Liste des immeubles non contrôlés du fait des propriétaires

Procédure appliquée à l'encontre des derniers récalcitrants.

Le maire informe l'assemblée que la très grande majorité des immeubles a été contrôlée mais qu'une vingtaine de propriétaires récalcitrants se verront signifier par courrier l'obligation d'autoriser ce contrôle. Ce contrôle est gratuit.

Il précise également qu'en cas de vente d'une propriété le certificat de conformité sera obligatoire et qu'il est donc dans l'intérêt des propriétaires de se mettre en conformité.

Maison du Patrimoine

Les travaux sont au stade de la finition et le chantier devrait se terminer dans un mois. Le Maire expose le bien-fondé de cette réalisation en rappelant que la Commune possède de nombreux objets de très grosse valeur (notamment classés) les uns étant entreposés dans l'église sans protection (vols, dégradations) et d'autres sous haute protection aux Archives départementales et par conséquent inaccessibles au public. Il entend demander leur retour, en lieu sûr, à Dommartin.

Achat d'une propriété sise lieudit « La Jonchée » aux Granges de Franould

Raymond Genay informe l'Assemblée que Monsieur Eric AMET est d'accord pour la vente de deux parcelles situées lieudit « La Jonchée » section B n°501 et 502 d'une superficie de 42 a 45 ca au prix de 800 € (sol des 2 parcelles bois déjà vendu) et que ces deux parcelles sont limitrophes de la forêt communale.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'acheter ces parcelles, autorise le notaire du vendeur à rédiger l'acte de vente, et décide de soumettre ces parcelles au régime forestier.

3. Sport Loisirs et Culture

Conseil Municipal des Enfants

Michel Butz relate les activités des jeunes conseillers et met notamment en exergue l'organisation de la réception des Picosés à l'honneur ce 25 février prochain : lauréats du concours des maisons illuminées, jeunes primés au bac...

Voie verte : Animation

Suite à la mise en place en 2011 de deux vaches factices en décor, Dominique Pierre nous informe du projet de faire « grossir le troupeau » avec la création de 3 veaux et 1 vache supplémentaires qui seraient mis en place, à demeure, pour le Festival de la Voie Verte le 3 juin prochain.

Office du Tourisme

Maurice Rocklin expose le rapport d'activité de OTR.

Il faut retenir globalement que la fréquentation touristique est en hausse ainsi que le chiffre d'affaires, les subventions des communes partenaires restant inchangées.

4. Social - Aide à la personne - Affaires Scolaires

Ecoles : Bonne nouvelle

Pas de fermeture de classe Ecole élémentaire et école maternelle.
Mais attention !!!!!

Ecole Elémentaire :

Voyage de 2 jours en mars 2012 : découverte de la capitale et de ses principaux monuments
Michel Butz précise que ce voyage concerne les CM1 et CM2 et que le coût prévisionnel par enfant s'élève à 155 €.

Une demande de subvention de 37,50 € par enfant est sollicitée, soit environ 1500 €, le reste étant pris en charge par Couleurs Récréée pour la plus grosse part, les parents et les activités lucratives des enfants pour le reste.

Le Maire souligne le dynamisme de Couleurs Récréé qui contribue largement aux activités des enfants tout au long de l'année. Il suggère aux Ecoles de prendre exemple avec la mise

en place d'un programme d'activités annuel et non seulement ponctuel. Ces actions pourraient ainsi alimenter une caisse qui contribuerait au financement plus conséquent des projets.

En attendant la mise en œuvre de cette suggestion, le Conseil, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 37,50 € par participant.

5. Gestion Emploi des moyens techniques

Travaux sur les réseaux d'eau

Bouclages rue de Gerbiachamp , des Mitreuches et Xaty

Robert Salzeber précise que les travaux vont commencer après le dégel.

Réhabilitation des stations

Les subventions étant accordées par le Conseil Général et l'agence de l'eau ; la consultation des entreprises va être lancée.

Viabilité hivernale

Mise en place de barrières de dégel. Pour l'instant, nous avons répandu environ 10 tonnes de sel.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

1. Communauté de Communes

Le Maire fait le compte-rendu de la réunion de présentation de l'étude réalisée à l'initiative du Pays portant sur l'aménagement et la restauration de la Moselle et de la Moselotte. Reste à savoir quel montant et sur combien d'échéances la COMCOM pourra mener cette opération à bien (si elle l'accepte).

Planning prévisionnel des réunions de la Communauté de Communes :

- 28 Février - 20 h 30 à Vecoux : Débat d'orientations budgétaires

- 20 Mars - 20 h 30 à Dommartin : Conseil Communautaire (budget)

Aménagement d'une aire de camping-cars

Dans le cadre des compétences de la CCPHV et afin de prendre date, la commune envisage la création de six emplacements sur la place des AFN.

Un projet sommaire a été réalisé par Maurice Jouenne. Affaire à suivre.

2. Syndicats intercommunaux

Syndicat mixte pour l'informatisation communale dans le département des Vosges (SMIC)

Demande d'adhésion de la Commune de Ligneville .

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Syndicat Intercommunal d'assainissement du Haut des Rangs (SIAHR)

Daniel Lallemant fait le compte rendu de la réunion du 11 janvier dernier et annonce qu'il n'y aura pas d'augmentation de tarif.

Syndicat Mixte du Pays de Remiremont et de ses vallées

Compte rendu de la réunion du comité syndical du 14 février 2012 par Daniel Lallemant.

Pas d'augmentation de tarif.

Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif (SDANC)

Compte rendu de la réunion du 24 janvier 2012.

Le Maire précise que le règlement a changé dernièrement. Il le passera au crible et en informera le Conseil.

AFFAIRES DIVERSES

Schéma Départemental de coopération intercommunale des Vosges

Daniel Lallemant nous rappelle qu'en l'état actuel des choses, seule la commune d'Eloyes rejoindra la CCPHV.

SIVIUS

Le Maire informe l'Assemblée que notre référé a été rejeté par le TA qui a considéré qu'il n'y avait pas de caractère d'urgence en la matière.

Cette décision n'affecte en rien le jugement sur le fond qui sera prononcé dans un délai qui appartient au seul Tribunal administratif.

Courrier de Mr et Mme Impéradori , domiciliés 260 rue de Xonvillers

Le Maire lit le courrier concerné. La municipalité va étudier le dossier.

Liste électorale

Une refonte des listes électorales aura lieu début mars, ce qui signifie que chaque électeur va recevoir courant mars une nouvelle carte électorale. Les jeunes de 18 ans qui iront voter pour la 1^{ère} fois se la verront remettre officiellement lors de la cérémonie de citoyenneté organisée le vendredi 23 mars à 20 heures à la Salle des Fêtes

Association des Maires

Refonte du site internet

Internet Haut Débit

Maurice Rocklin sollicitera un rendez-vous au Conseil Général pour voir les possibilités d'aide à l'amélioration des connexions poussives actuelles d'internet dans la commune.

Formation des élus

Le catalogue des formations est à la disposition des élus au secrétariat de la Mairie.

A DOMMARTIN-lès-REMIREMONT, le 23 février 2012
Mr Maurice ROCKLIN
Secrétaire

TARIFS				
		Tarifs 2011	Propositions 2012	Vote du CM
PHOTOCOPIES				
Noir et blanc format 21/29,7		0.20	0.20	0.20
Noir et blanc format 42/29,7		0.40	0.40	0.40
pour les sociétés locales et associations de quartier		1/2 tarif	1/2 tarif	1/2 tarif
BULLETINS MUNICIPAUX		6.00	6.00	6.00
DROIT DE PLACE				
Fête Foraine				
Gros manèges (autotamponneuses , etc...)	forfait	100.00	100.00	100.00
Autres manèges	forfait	40.00	40.00	40.00
Autres stands	le ml	4.00	4.00	4.00
Déballage commercial				
Tous stands ou étalages	le ml	4.00	4.00	4.00
Snacks - Restauration rapide	le ml	5.00	5.00	5.00
Vide grenier				
Tous étalages	le ml	3.00	3.00	3.00
Droit de place camionnette restauration rapide ou autres commerces				
Pour 1 jour par semaine	Forfait annuel	200.00	200.00	200.00
Cirque ou spectacle ambulant par manifestation		40.00	40.00	40.00
Camion Outillage		40.00	45.00	45.00
Vente de fruits et légumes : tarif mensuel		15.00	15.00	15.00
SAPINS DE NOEL				
Sapins de Noël l'unité	TTC	4.00	4.00	4.00
INTERVENTION DU PERSONNEL COMMUNAL POUR LE COMPTE DE TIERS				
Remboursement frais de personnel	tarif horaire	30.00	30.00	30.00
Rembours frais de personnel + tractopelle	tarif horaire	100.00	120.00	120.00
Rembours frais de personnel + camion	tarif horaire	100.00	120.00	120.00
par les budgets annexes	tarif horaire	19.00	19.00	19.00

PARTICIPATION COMMUNALE AUX BONS D'EPARGNE DELIVRES AUX NOUVEAUX NES DONT LES PARENTS HABITENT LA COMMUNE		100.00	120.00	120.00
Primes aux mères de famille décorées de la Médaille Française de la Famille		100.00	120.00	120.00
Concours des maisons fleuries Budget pour récompenser les gagnants		400.00	450.00	450.00
Concours des illuminations de Noël Budget pour récompenser les gagnants		150.00	160.00	160.00
INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE VERSEE A Madame GARNIER AFFECTATAIRE DE L'EDIFICE		maximum réglementaire	maximum réglementaire	maximum réglementaire
CONVENTION DE PASSAGE SUR PROPRIETES PRIVEES				
Indemnités servies aux propriétaires de terrains traversés par des canalisations d'alimentation en eau potable ou d'évacuation d'eaux usées ou pluviales				
terrains situés en zone UY du P.L.U. = le m2 (dépendance des bâtiments industriels)		0.65	0.70	0.70
Terrains situés en zone NC et ND du P.L.U. = le m2		0.15	0.15	0.15
Terrains situés en zone UA-UB-NA-NB du P.L.U				
Terrains à bâtir non construits : = le m2		3.10	3.30	3.30
Terrains construits = le m2		1.60	1.70	1.70
Les servitudes sont établies sur une largeur de 3 mètres pour la pose d'une canalisation				
Les servitudes sont établies sur une largeur de 3 m,50 pour la pose de deux canalisations.				

LOCATIONS		Vote	Proposition	Vote
		2011	2012	du CM
ESPACE LOUIS GERARD				
Espace Louis Gérard par jour		80.00 €	80.00 €	80.00 €
Montant de la caution		500.00 €	500.00 €	500.00 €
SALLE DES FETES :				
Salle des fêtes seule par jour :		150.00 €	150.00 €	150.00 €
Salle des fêtes et cuisine (Maximum 100 personnes)				
Par jour :		175.00 €	175.00 €	175.00 €
Pour un week-end		230.00 €	230.00 €	230.00 €
Réfectoire et cuisine (maximum 30 personnes)				
Par jour :			80.00 €	80.00 €
Pour un week-end			105.00 €	105.00 €
Possibilité d'utiliser vaisselle, verres et couverts				
Réunion organisée par les associations dont le siège n'est pas à Dommartin		50.00 €	50.00 €	50.00 €
Séances d'aérobic ou autres activités similaires : par heure		15.00 €	15.00 €	15.00 €
A tous ces tarifs s'ajoute la participation aux charges Minimum de perception :		10.00 €	10.00 €	10.00 €
Location pour repas de classe : Application des tarifs ci-dessus				
Les sociétés locales, le syndicat local des exploitants agricoles, les réunions pour l'association des propriétaires de lotissements, les réunions de classe peuvent disposer gratuitement des salles, sous réserve de la participation aux charges				
le responsable des locaux constatera l'état des lieux à chaque remise des clés et fera respecter le règlement intérieur				
Montant de la caution		500.00 €	500.00 €	500.00 €
Remboursement de la vaisselle cassée ou manquante				
DESIGNATION		TARIF T.T.C.		
		Unité		
Assiettes Creuses		10.00 €		
Assiettes Plates		10.00 €		
Assiettes à dessert		7.00 €		
Tasse à café 13 cl		6.00 €		
Coupes cadettes 6019		2.00 €		
Verres ballon 14 cl		1.00 €		
Verres ballon 19 cl		1.00 €		
Flûtes		1.00 €		
Brocs à eau 1 litre		3.00 €		
Louches		14.00 €		
Cuillères à soupe		2.00 €		
Fourchettes		2.00 €		
Couteaux		4.00 €		
Cuillères à dessert		2.00 €		
Cuillères à café		1.00 €		
Ouvre bouteilles		2.00 €		
Couverts à salade		2.00 €		
Paniers à pain		2.00 €		

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES			
	Vote	Proposition du CM	Vote CM
	2011	2012	
ECOLES ELEMENTAIRE ET MATERNELLE			
fournitures scolaires :	2011/2012	2012/2013	2012/2013
Ecole Elémentaire par enfant	36 €	38 €	38 €
Ecole Maternelle par enfant	36 €	38 €	38 €
Ce crédit englobe toutes les fournitures scolaires y compris les revues pédagogiques			
Maintenance du copieur : subvention accordée pour assurer la maintenance du copieur :			
Ecole Elémentaire :	règlement des factures jusqu'à Concurrence de 610 €	règlement des factures jusqu'à Concurrence de 610 €	règlement des factures jusqu'à Concurrence de 610 €
Ecole maternelle :	règlement des factures jusqu'à Concurrence de 400 €	règlement des factures jusqu'à Concurrence de 400 €	règlement des factures jusqu'à Concurrence de 400 €
fourniture de papier pour copieur :			
Ecole Elémentaire	52 ramettes	52 ramettes	52 ramettes
école maternelle :	25 ramettes	25 ramettes	25 ramettes
Matériel Informatique : Subvention pour achat de consommables Ecole Elémentaire:	règlement des factures jusqu'à Concurrence de 210 €	règlement des factures jusqu'à Concurrence de 210 €	règlement des factures jusqu'à Concurrence de 210 €
Subvention pour achat de consommables Ecole maternelle:	règlement des factures jusqu'à Concurrence de 150 €	règlement des factures jusqu'à Concurrence de 150 €	règlement des factures jusqu'à Concurrence de 150 €
Voyages Subvention pour financer une partie des frais de transport des enfants lors des sorties à caractère pédagogique			
Ecole élémentaire :	6 € par élève	6 € par élève	6 € par élève
Ecole maternelle :	6 € par élève	6 € par élève	6 € par élève
Salon du livre Ecole Elémentaire	200 €	200 €	200 €
Ecole Maternelle	100 €	100 €	100 €
Subvention à la B.C.D. écoles élémentaire et maternelle	300 €	300 €	300 €
Achat pour Noël TTC Ecole Elémentaire :	3 € par élève	3,20 € par élève	3,20 € par élève
école maternelle :	3 € par élèves	3,20 € par élèves	3,20 € par élèves
Participation aux dépenses de fournitures scolaires pour les élèves fréquentant les classes de 6° et 5° des établissements privés de Remiremont : par élève	15 €	15 €	15 €
Subvention pour frais de transports scolaires : (Tarif des vignettes en cours)	61 €	63 €	63 €
Prise en charge des transports à la piscine des élèves de l'école élémentaire et de l'école maternelle			
Prise en charge des transports à 8 séances de ski de fond des élèves de l'école élémentaire			

TAXES FUNERAIRES			
	Vote 2011	Proposition 2012	Vote du CM
<u>JARDIN DU SOUVENIR</u>			
Droit de dispersion des cendres	50.00 €	50.00 €	50.00 €
<u>CONCESSION AU CIMETIERE</u>			
tarif pour une concession de terrain au cimetière			
* Concession temporaire de 15 ans : le mètre linéaire	60.00 €	65.00 €	65.00 €
* Concession temporaire de 30 ans : le mètre linéaire	120.00 €	130.00 €	130.00 €
<u>TOMBES CINERAIRES</u>			
Tarif d'une tombe pour 15 ans	500.00 €	550.00 €	550.00 €
Tarif d'une tombe pour 30 ans	750.00 €	800.00 €	800.00 €
<u>COLUMBARIUM</u>			
Tarif d'une case pour 15 ans	500.00 €	550.00 €	550.00 €
Tarif d'une case pour 30 ans	750.00 €	800.00 €	800.00 €
<u>Tarifs d'intervention</u>			
Ouverture du columbarium			
ou Dépose de plaque			
ou Dépose de l'urne dans la case	50.00 €	50.00 €	50.00 €
ou Repose de la plaque			
ou Fermeture du columbarium			

TARIFS SERVICE DES EAUX

	Facturation 2008	Facturation 2009	Facturation 2010	Facturation 2011	Facturation 2012	Facturation 2013
<u>BRANCHEMENT d'EAU</u>						
calculé au coût réel sans toutefois être inférieur aux prix de base :						
Jusqu'à 20 m :	500.00	630.00	630.00	630.00	630.00	
Par mètre supplémentaire :						
<u>TARIF des REDEVANCES :</u>						
Redevance fixe annuelle d'abonnement suivant calibre du compteur (au 01 Janvier de l'année)						
15 mm et 20 mm	24.40	24.40	24.40	24.40	24.40	24.40
25 mm	27.45	27.45	27.45	27.45	27.45	27.45
30 mm	38.10	38.10	38.10	38.10	38.10	38.10
40 mm	70.10	70.10	70.10	70.10	70.10	70.10
50 mm	172.00	172.00	172.00	172.00	172.00	172.00
Prix de l'eau au m3 (au 01 Juillet de l'année)						
Tranche unique par m3	0.76	0.76	0.76	0.78	0.80	0.80
Redevance antipollution						
Redevance pour pollution domestique (AERM)	0.265	0.265	0.270	0.270	0.270	
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte (AERM)	0.300	0.300	0.274	0.274	0.274	
Intervention du service des eaux : (relevé compteurs)	Juillet					
Ouverture ou fermeture du branchement :	24.40	24.40	25.00	25.00	25.00	
Relevé ou vérification du compteur :	24.40	24.40	25.00	25.00	25.00	
Prix moyen du m3 d'eau (abonnement et consommation)	0.9962.	0.9916.	1.0033.	1.0304.		
<u>REDEVANCE ASSAINISSEMENT</u>						
S/factures d'eau H.T./m3	2.01	2.01	2.01	2.13	2.13	2.13
TVA 5,5% TTC/m3	2.12	2.12	2.12	2.25	2.25	2.25
						TVA 7%
<u>PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT</u>						
Participation pour raccordement réseau vanne H.T.	1 300.00	1 300.00	1 350.00	1 350.00	1 350.00	
TVA 5,5% TTC						
Participation pour rembt.de la partie publique des branchements réseau vanne ou pluvial HT	400.00	400.00	450.00	450.00	450.00	
TVA 5,5% TTC						
Participation pour racc.réseau vanne et pluvial HT	1 300.00	1 300.00	1 350.00	1 350.00	1 350.00	
TVA 5,5% TTC						
Participation pour rembt.de la partie publique des branchements réseau vanne et pluvial HT	800.00	800.00	900.00	900.00	900.00	
TVA 5,5% TTC						